

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHINGIRI



NOTE SUR L'AFFAIRE KAMARI ET LES 3 FRÈRES
DE LA CHIEFFERIE KAVUNDIRI.

Je me suis rendu au Tribunal de Territoire le mardi 2 avril 1957, les 3 intéressés m'ont déclaré ne pas vouloir quitter le terrain qu'ils occupent même s'il est décidé par le Tribunal de passer à l'exécution forcée du jugement du 26 juin 1951. Ils prétendent ne pas avoir d'autres terres pour vivre. Le chef de famille accepte de reprendre les 3 frères sur ses terres, si le sous-chef Kavunderi lui rend l'entièreté de son Ubukonde (c'est-à-dire chasser les gens qu'il y a installés). Ci-joint copie du jugement en cause.

Ruhengeri, le 5 avril 1957.
L'Administrateur Territorial Assistant,
J. DUCENE.-